

«Je m'étais installé dans une vie. Puis, il y a eu le Covid et la descente aux enfers», raconte Jean*. Fin 2020, alors âgé de 57 ans, il a dû être intubé durant six jours. Depuis, il souffre d'un Covid long. Aux problèmes de santé s'ajoutent les soucis financiers. «Je n'ai plus de salaire», explique-t-il, abattu. Il regarde le Léman depuis la terrasse du café où nous le rencontrons et se force à sourire: «À part ça, tout va bien...»

Il y a deux ans, il gagnait correctement sa vie, profitait de sa famille. Son métier était physique et, malgré son surpoids, il était un grand sportif. Depuis 18 mois, il ne peut plus travailler et sa vie est rythmée par les rendez-vous avec les pneumologues, psychologues et autres physiothérapeutes.

«Je ne fais pas grand-chose à part marcher un peu en forêt avec ma femme ou mes chiens. Pas plus de deux kilomètres, en évitant les montées et avec des pauses régulières. Je n'ai pas de force, je vais à la même vitesse que ma petite-fille qui va avoir 2 ans.»

La peur de mourir

Jean souffre de douleurs articulaires, d'essoufflement, de fatigue extrême et, l'autre jour, il a cherché pendant 30 minutes sa moto, ne sachant plus où il l'avait parkée. Jusqu'à peu, il était angoissé à l'idée de devoir retourner aux soins intensifs. Les certificats de son médecin, renouvelés à plusieurs reprises, précisent qu'il est pour l'instant en incapacité de travail totale.

«Mentalement, ça va mieux, j'ai moins peur de mourir.» Mais physiquement, c'est une autre paire de manches. «Après avoir pris ma douche et mon petit-déjeuner, j'ai l'impression d'avoir fait une heure de sport. Ce Covid long, c'est comme gravir l'Everest tous les jours. Et régulièrement, quand il y a du mauvais temps, il faut rester au camp de base.»

Le médecin-conseil de l'assurance qui couvrait la perte de gain liée à la maladie a été d'un autre avis. «Après notre entretien, j'ai pensé que ce serait une formalité. Mais contrairement à mes médecins, il a estimé que je pouvais reprendre une activité adaptée à mon état de santé, un terme qui n'est pas clair pour moi.»

L'assurance a donc suspendu le versement de ses indemnités le 1^{er} avril. Son patron, qui n'avait pas d'activité à lui proposer, lui a donné son congé. Jean s'est alors inscrit au chômage. Mais pour y avoir droit, une personne doit être apte au placement. L'Office régional de placement (ORP) a annulé son dossier.

Désormais, le quinquagénaire s'en sort avec une petite rente, liée à un héritage familial. Et il attend une réponse à sa demande de prise en charge par l'assurance invalidité. En somme, il se sent bloqué dans le système. Selon les spécialistes que nous avons contactés, des pistes existent toutefois (*lire encadré*).



Le médecin-conseil de l'assurance qui couvrait la perte de gain liée à la maladie a été d'un autre avis. «Après notre entretien, j'ai pensé que ce serait une formalité. Mais contrairement à mes médecins, il a estimé que je pouvais reprendre une activité adaptée à mon état de santé, un terme qui n'est pas clair pour moi.»

L'assurance a donc suspendu le versement de ses indemnités le 1^{er} avril. Son patron, qui n'avait pas d'activité à lui proposer, lui a donné son congé. Jean s'est alors inscrit au chômage. Mais pour y

avoir droit, une personne doit être apte au placement. L'Office régional de placement (ORP) a annulé son dossier.

Désormais, le quinquagénaire s'en sort avec une petite rente, liée à un héritage familial. Et il attend une réponse à sa demande de prise en charge par l'assurance invalidité. En somme, il se sent bloqué dans le système. Selon les spécialistes que nous avons contactés, des pistes existent toutefois (*lire encadré*).

Que peut-on faire?

Altea, un réseau qui fournit des conseils aux personnes concernées par le Covid long, a reçu des courriels décrivant la même situation que celle de Jean. «Ce problème récurrent ne se limite pas aux Covid longs, confirme Martin Boltshauser, directeur du service juridique de Procap. Mais la situation est particulière avec cette maladie, car le diagnostic est souvent incertain et l'assurance suspend plus rapidement les prestations que dans d'autres cas, par exemple parce qu'il n'est pas possible de déterminer notamment un déficit pulmonaire.»

Selon un avocat qui s'exprime sur Altea, il peut être judicieux d'envisager d'attaquer en justice l'assurance qui a suspendu les indemnités journalières, avec le soutien d'un avocat spécialisé. Comme chaque situation est différente, il est de toute manière conseillé de faire appel à un expert en cas de doute.

La procédure peut être longue. Comme celle de [l'AI](#), puisque là aussi, il n'est «pas rare» d'assister à des litiges juridiques, durant lesquels, en général, aucune prestation n'est versée.

Comme l'assurance chômage n'entre en jeu que si une personne est prête à être embauchée, les experts recommandent une procédure particulière qui permet, dans l'attente de la décision de l'AI, de bénéficier d'une prise en charge provisoire (à 100% des indemnités de chômage). Cette [démarche](#) passe notamment par une capacité de travailler à 20%, avec une activité adaptée et à titre expérimental. «En agissant de la sorte, il est réaliste de penser que l'on peut obtenir quelque chose», confirme Martin Boltshauser.

Comme Jean, 1777 personnes souffrant d'un Covid long ont déposé en 2021 une demande de prise en charge auprès de l'AI. De janvier à mars 2022, il y en a eu 470. Selon l'Office fédéral des assurances sociales, des prestations (rentes ou autres mesures) ont déjà été octroyées. Le relevé auprès des offices, qui permettra d'en chiffrer le nombre, sera disponible prochainement.

«Des gens nous écrivent car ils rencontrent des difficultés financières. Nous avons de plus en plus de questions au sujet des assurances, du chômage et du travail», conclut Natalie Rangelov, cheffe de projet chez Altea. Impossibilité de travailler, nécessité de réduire le taux d'activité, recherche d'horaires flexibles... Les cas sont multiples.

«Je n'ai pas l'âge de me mettre à la retraite, énumère Jean. Est-ce que je dois taire ma maladie pour trouver un travail? Si je dis à un employeur que je souffre d'un Covid long, il me remerciera simplement d'être passé. Ce que j'aimerais, c'est qu'on me laisse le temps de guérir et de rebondir.»

Dans sa recherche d'une solution, il a contacté plusieurs politiciens. «Je leur ai dit que je me sentais exclu, mis au banc des accusés, des incapables, des personnes coupables de ne pas être encore guéries, des «profiteurs» bien que je ne doive pas être le seul dans ce cas.»

L'idée d'aller manifester sur la place Fédérale à Berne lui a même traversé l'esprit. Il rigole un peu jaune: «Sur un coup de tête, je le ferai peut-être un jour... Mais vous m'imaginez, avec ma petite pancarte? Et je ne me vois pas faire une grève de la faim.»

Un ange passe sur la terrasse ensoleillée du café. Le solide quinquagénaire scrute longuement l'horizon. «Ce dont j'ai besoin, c'est d'être reconnu dans mes droits de citoyen qui paie ses impôts et qui a cotisé aux assurances sociales. Et ce qui me taraude, c'est de retrouver la santé. J'ai envie de guérir, j'en ai besoin! Je ne suis pas le seul dans ce cas, mais on se sent un peu oublié.»